Image not found or type unknown

# coût appel de l'ordonnance de non-conciliation

Par **chatonneau**, le **17/06/2012** à **12:39**

Bonjour,
je souhaite faire appel des mesures provisoires; je change d'avocat et celle-ci m'annonce que l'appel seul sera de 2000 euros; plus 5000 euros pour poursuivre la procédure jusqu'au prononcé de divorce ( devis forfaitaire). D'accord , mon dossier est complexe, mais ces prix sont-ils courants ? je n'y connais pas grand chose, je compte sur votre aide...je suis tombée de haut, quand même.....Un autre avocat me demande exactement le m^me montant et 15% sur la prestation compensatoire.....Merci à vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés